

L'ACCORD DE PARIS REMIS EN QUESTION PAR LES DÉLÉGATIONS ÉTATS-UNIENNES ET RUSSE

L'assemblée générale,

Rappelant que les ressources naturelles sont fondamentales à la survie humaine et sont surexploitées pour répondre aux besoins de nos sociétés,

Insistant sur les conséquences internationales de la sortie de la COP21, qui engage une sortie immédiate de la commission environnementale de l'ONU, et les conséquences diplomatiques de cette position,

Rappelant que le changement climatique est une situation de crise urgente créée par l'activité humaine,

Alertée par le fait qu'un grand nombre de produits du quotidien sont fabriqués à partir de pétrole comme la plupart des matières plastiques, des solvants ou des cosmétiques, et sachant que la pétrochimie permet aussi de produire des détergents, des caoutchoucs, des adhésifs et même des médicaments, et que le pétrole est une ressource non renouvelable et extrêmement polluante,

Conscient du fait que dans 50 ans le niveau des océans se sera élevé de 10 cm et que, selon les experts de la Nasa, une montée des océans d'un mètre est inévitable dans les 100 à 200 ans,

Constatant que le fond vert permet de subventionner les programmes de réduction des émissions de GES des pays en voie de développement, grâce à une participation monétaire des pays industrialisés,

1) Invite les médiateurs internationaux à renégocier dans le cadre de l'ONU les conditions de la COP21 avec les pays réticents ;

2) Fait appel à tous les pays hésitants n'ayant pas encore ratifié les conditions de la COP21 à s'engager dans l'application de celle-ci ;

3) Invite tous les Etats membres à s'allier pour lancer une campagne de sensibilisation mondiale sur les enjeux du réchauffement climatique et les répercussions sur nos sociétés ;

4) Engage l'ensemble des membres de l'ONU à reconsidérer le droit de veto pour les Etats s'étant retirés de la COP21, qui assure l'équilibre des écosystèmes.